

Qui ?

Auteurs, illustrateurs et traducteurs.

Genres concernés :

Littérature et sciences humaines

Conditions à remplir :

- Avoir été publié à compte d'éditeur (au moins un livre toujours disponible en librairie) par une ou des maisons assurant une diffusion et une distribution dans un ensemble significatif de librairies sur le territoire national.
- Tirage minimal :
 - pour la littérature et les ouvrages destinés à la jeunesse, pouvoir justifier d'un tirage de plus de 500 exemplaires,
 - pour la poésie, pouvoir justifier d'un tirage à plus de 300 exemplaires.
- Être auteur ou coauteur d'un ouvrage à part entière (ne sont pas considérées comme conditions suffisantes : les illustrations de couverture, publications collectives, publications en revues, etc.).
- Résider ou travailler en région Bourgogne, ou en être originaire et avoir gardé un lien avec elle.

Pièces à fournir :

- Si ces conditions sont remplies, il convient de fournir au CRL Bourgogne les éléments suivants :
 - le dernier livre publié et la copie de son contrat d'édition ou de traduction (pour les traducteurs, une facture le cas échéant) ;
 - une biographie ;
 - une bibliographie ;
 - le cas échéant, un dossier de presse.

Les livres peuvent être retournés sur demande auprès du CRL Bourgogne (courriel, téléphone ou lettre).

Procédure :

- La commission Vie littéraire du CRL, composée de professionnels du livre, se réunit 2 fois par an pour statuer sur les dossiers.
- Les auteurs sont prévenus par courriel ou lettre de l'issue donnée à leur demande. En cas de réponse positive, le CRL vous adresse un identifiant et un mot de passe vous permettant d'avoir accès, via le site Internet de la structure, à votre fiche d'identité. Une fois cette fiche validée par le CRL, les informations qu'elle contient sont mises en ligne dans la rubrique « Acteurs du livre » > « Auteurs ». Vos données personnelles sont donc consultables par les internautes.

Important : vous pouvez à tout moment modifier votre fiche.

- En cas de réponse négative de la commission, les auteurs peuvent renouveler leur demande à l'occasion d'une nouvelle parution.
- Ce service aux auteurs n'est soumis à aucune condition d'abonnement ; les auteurs ou le CRL Bourgogne peuvent y mettre fin quand ils le souhaitent.

Envoi du dossier :

Centre régional du livre de Bourgogne (CRL Bourgogne)

71, rue Chabot-Charny

21000 Dijon

Renseignements : info@crl-bourgogne.org - Tél. : 03 80 68 80 20

www.crl-bourgogne.org